*Thème de la fiche*

**Marché**

**1. Marché zéro déchets**

**2. Fournitures antitag**

**3. Lutte contre les nuisibles**

**4. Collecte des déchets**

**1. Marché zéro déchets**

**Saint-Brieuc – 14/09/2021**

A Saint-Brieuc nous avons 2 marchés hebdomadaires qui nous posent beaucoup de problèmes au niveau des déchets, nous mettons à disposition des commerçants un grand nombre de containers mais nous les récupérons pour la plupart vident.

Beaucoup de commerçants ont pris l'habitude de laisser leurs déchets au sol en partant, le rappel du règlement du marché à que très peu d'effet et le manque de coordination entre placiers, police municipale, propreté urbaine et service commerçant n'arrangent pas les choses.

Et je ne parle pas du respect du tri des déchets.

Le paradoxe est que l'on va être obligé de mettre en place le tri sélectif sur la voie publique et que les marchés à proximité ne font aucun tri.

*Nous réfléchissons à la mise en place d'un marché zéro déchets.*

Certains d'entre vous l'ont-ils mis en place ?

De quelle manière avez-vous traité le sujet auprès des commerçants ?

Est-ce réellement efficace ?

Avez-vous des agents assermentés dans vos services qui interviennent pendant les marchés ?

Avez-vous quantifié le gain que cela peut représenter ?

Nous pensons que cela simplifierait les missions de tout le monde, moins d'agent à mobiliser en propreté urbaine, plus de camions pour ramasser les déchets, etc...

**Avignon – 15/09/2021**

Sur Avignon nous avons pérenniser cette pratique à la sortie du premier confinement.

D’ailleurs le nouvel arrêté portant règlement des marchés (11 sur Avignon) mentionne les marchés « 0 » déchets (article 12).

Dans les faits, sur le marché du centre-ville et les petits marchés nous n’avons pas de problèmes particuliers. Sur les gros marchés (+ 60 forains) nous avons certains commerçants qui soit utilisent les bacs roulants situés à proximité, soit déposent en périphérie d’Avignon. Mais dans les faits et au regard des volumes conséquents évacués précédemment, nous avons une très nette diminution (ils n’apportent quasiment plus de marchandises à la limite de la consommation) et par conséquent une amélioration de la qualité des produits sur nos marchés.

Les forains qui sont identifiés pour avoir déposé leurs déchets font l’objet d’une exclusion temporaire et en cas de récidive d’une exclusion définitive. Le syndicat des forains a menacé d’attaquer le règlement mais il ne l’a pas fait et la DDPP n’a pas fait de remarques sur ce changement de pratiques. (Pièce jointe)

**Antibes – 15/09/2021**

Dans le prolongement des échanges, est-il possible de connaitre comment la glace pilée des pêcheurs sur les bancs d’étalage est gérée en fin de marché en période hivernale ?

**Clamart – 15/09/2021**

Suite à de lourds travaux de réhabilitation sur une de nos deux halls, nous avons opté pour un sol chauffant.

**Arras – 13/01/2022**

Pourriez-vous m’indiquer vos pratiques relatives à la gestion des déchets des commerçants des marchés de plein air.

A Arras nous mettons à disposition des poubelles uniquement pour les poissonniers et les bouchers.

Est-ce une obligation réglementaire ?

Avez-vous des exemples d’organisation ou les commerçants gèrent complétement leurs déchets.

**Valence – 13/01/2022**

Sur Valence la plupart des marchés sont autonome, les commerçants doivent repartir avec leurs déchets et se débrouiller pour le traitement.

Sauf sur 3 marchés sur lesquels nous sommes en train de mettre en place le zéro déchets.

Nous avons demandé à notre prestataire de collecte de prévoir de mettre une benne de collecte OM à disposition des commerçants non sédentaires sur un site que nous lui indiquerons.

Le prestataire passera des contrats privés avec les commerçants pour leur facturer le traitement.

Vous souhaitant bonne réception et restant à votre disposition.

**2. Fournitures antitag**

**Grenoble – 07/02/2022**

Nous souhaiterions élaborer un marché public de fournitures de produits anti-tags : peinture blanche, colorants, teintes, archifine, décapants…

Auriez-vous déjà lancé ce type de marché ?

Pourriez-vous nous transmettre les différentes pièces de votre marché ?

**Nantes – 07/02/2022**

J'ai déjà élaboré ce type de marché de produits liés au nettoyage des graffiti pour le compte de Nantes Métropole.

Il est préférable de créer un marché avec plusieurs lots car les différents produits utilisés par les équipes de nettoyage sont liés à des familles de fournisseurs bien distincts. J'avais ainsi créé un lot peinture et produits dérivés et un lot produits chimiques à usage industriel. Pour l'archifine, comme ce produit est lié à un fournisseur unique, j'ai simplement fait une demande de devis auprès de ce fournisseur. En effet, comme je disposais de capacités de stockage, je n'effectuais qu'une commande annuelle ce qui me permettait d'avoir des prix très compétitifs.

**3. Lutte contre les nuisibles**

**Paris la Défense – 16/03/2022**

Nous sommes en train d’élaborer un marché de lutte contre les nuisibles pour notre espace public (espaces piétons, espaces verts, voies couvertes, zone avec des dépôts sauvages), des galeries techniques et des locaux (bureaux, coin cuisine, archives, ateliers).

Le marché prévoit des prestations de dératisation au forfait pour l’ensemble de notre périmètre et des compléments au BPU :

* En cas d’infestations de rats
* Nids de frelons, guêpes ou abeilles
* Présence d’autres nuisibles, notamment pour les locaux

Auriez-vous des marchés à me communiquer à ce sujet, CCTP et BPU ?

**Hazebrouck – 17/03/2022**

Pour votre information, un exemple de marché "nuisibles" (pièces jointes)

**4. Collecte des déchets**

**Thonon-les-bains – 08/02/2022**

Je recherche des retours d’expérience sur la collecte sélective des déchets sur les marchés de plein air (cartons, cagettes bois, déchets organiques, plastiques et autres).

Pour les collectivités l’ayant mise en place, quels dispositifs et modalités de collecte avez-vous retenus ? Quels sont les points positifs / négatifs ?

**Rennes – 28/03/2022**

À Rennes sur la majorité des marchés il y a une collecte :

* Cagettes
* Cartons
* Le reste va en OM : pas de tri autre que cartons/cagettes

 Ce sont les commerçants qui doivent faire une pile de cagettes et une pile de cartons. La collecte s'effectue au pied de chaque commerce par le prestataire de Rennes métropole.Cela ne fonctionne pas trop mal… le tri n'est pas très bien fait par les commerçants. Les agents propreté en général "complètent" ce tri.

**Rennes – 20/04/2022**

Auriez-vous des marchés de plein air ou vous confiez aux commerçants non sédentaires la gestion des déchets qu’ils produisent ?

Quand je consulte la réglementation il me semble qu’ils sont bien propriétaires et responsables de leurs déchets néanmoins nous avons sur Arras l’habitude de laisser des conteneurs pour les métiers de bouche (poissonniers et bouchers).

Mettre des conteneurs à disposition provoque pour les équipes des taches supplémentaires, une inéquité de traitement des commerçants et des dérives dans l’utilisation de ces derniers.

Je souhaiterai un règlement de marché ou les commerçants rendent une place dans le même état qu’à leur arrivée.

**Avignon – 20/04/2022**

Vous trouverez ci-joint le règlement des marchés de la ville d’Avignon. (pièce jointe)

**Romans-sur-Isère – 20/04/2022**

Voici l’arrêté pour notre collectivité.